



PROTOCOLE DE SECURITE

Bienvenue chez MEDIAPOST

Prenez le temps de consulter ce document et
respecter impérativement les consignes de sécurité
qui y sont détaillés ainsi que la signalétique disposée sur le site.

Document destiné aux transporteurs réalisant des
chargements/déchargements sur nos sites

Consignes pour les opérations de chargement et de déchargement

▪ CHARGEMENT:

Entreprise de Transport : le conducteur:

- Présente les documents à l'accueil,
- Procède à la mise à quai du véhicule après autorisation de MEDIAPOST,
- Procède à l'immobilisation du véhicule par tous les moyens (si le tracteur est détaché de la remorque, l'usage de cales et d'une béquille sont obligatoires),

☞ **Si la marchandise est < à 3T :**

- Procède au chargement de la marchandise de la zone délimitée jusqu'à l'intérieur du camion. (Toute surcharge du hayon est strictement interdite),

☞ **Si la marchandise est > à 3T :**

- Le chargement est réalisé par le personnel de MEDIAPOST,

☞ **En cas d'absence de quai (uniquement si marchandise > 3T) :**

- Le chargement est réalisé par le personnel de MEDIAPOST au moyen d'équipements (Ex. chariot élévateur,...) adaptés aux caractéristiques du véhicule effectuant la livraison. Le chauffeur doit rendre la marchandise accessible au personnel de MEDIAPOST car ce dernier ne montera pas dans la remorque.

☞ **En cas de liaisons postales:** le chargement est assuré par le transporteur.

- Reste présent pendant le chargement en se positionnant dans une zone bien précise afin d'éviter de générer des risques d'accidents avec le personnel de MEDIAPOST,
- Procède au contrôle, à l'arrimage et au calage de la marchandise,
- Procède au retrait des cales du véhicule,
- Récupère la documentation et quitte le site pour assurer sa livraison après validation de MEDIAPOST.

Entreprise Utilisatrice: le personnel :

- Accueille le conducteur, contrôle la lettre de voiture,
- Oriente le conducteur vers le quai ou l'emplacement programmé,
- Vérifie que le véhicule est correctement immobilisé,
- S'assure des quatre (4) conditions stipulées ci-dessus portant sur le chargement.

Consignes pour les opérations de chargement et de déchargement

▪ DECHARGEMENT

Entreprise de Transport: le conducteur

- Présente les documents à l'accueil,
- Procède à la mise à quai du véhicule après autorisation de MEDIAPOST,
- Procède à l'immobilisation du véhicule par tous les moyens (si le tracteur est détaché de la remorque, l'usage de cales et d'une béquille sont obligatoires),
- Procède aux retraits de l'arrimage et calage de la marchandise,
 - ☞ **Si la marchandise est < à 3T:**
 - Procède au déchargement de la marchandise du camion à la zone délimitée (toute surcharge du Hayon est strictement interdite),
 - ☞ **Si la marchandise est > à 3T à remorque complète :**
 - Le déchargement est réalisé par le personnel de MEDIAPOST,
 - ☞ **En cas d'absence de quai (uniquement si marchandise > 3T):**
 - Le déchargement est réalisé par le personnel de MEDIAPOST au moyen de d'équipements (Ex. chariot élévateur,..) adaptés aux caractéristiques du véhicule effectuant la livraison. Le chauffeur doit positionner la marchandise dans la remorque car le personnel de MEDIAPOST ne montera pas dans la remorque.
 - ☞ **En cas de liaisons postales:** le déchargement est assuré par le transporteur.
- Reste présent pendant le déchargement en se positionnant dans une zone bien précise afin d'éviter de générer des risques d'accidents avec le personnel de MEDIAPOST,
- Après contrôle et validation de l'état de la marchandise, récupère la documentation,
- Procède aux retraits des cales et quitte le site.

Entreprise Utilisatrice : le personnel :

- Accueille le conducteur, contrôle la lettre de voiture,
- Oriente le conducteur vers le quai ou l'emplacement programmé,
- Vérifie que le véhicule est correctement calé (si présence de hayon, s'assure du bon contact hayon-plancher du quai),
- Procède au contrôle de l'état de la marchandise et s'assure des quatre (4) conditions stipulées ci-dessus portant sur le déchargement.

① Appel des secours

En cas d'utilisation des téléphones de la plateforme, composer le 0 avant le numéro de secours.

- Pompiers: 18
- SAMU: 15
- Police / Gendarmerie: 17
- PC de sécurité du site :

Moyens et personnels de sécurité mis à disposition :

▪ **Sauveteur Secouriste au Travail**

▪ **Matériel d'extinction:**  extincteurs

En cas d'incendie: pour le personnel formé

- Intervenir sur le feu avec les extincteurs appropriés,
- Alerter le responsable de site,
- Dégager les véhicules du quai,
- Evacuer vers le point de rassemblement  indiqué sur le plan d'évacuation

Laisser libre l'accès aux pompiers et ne retourner dans les locaux ou site que sur ordre hiérarchique.

▪ **Locaux mis à disposition:**

- Sanitaires Local de repos Réfectoire

Plan de circulation: joindre le plan de circulation (plan de masse)

Consignes générales de sécurité



- Le port des chaussures de sécurité et des gants est obligatoire lors des opérations.
 - Port de gilet obligatoire (à cocher selon les plateformes).
- Interdiction d'introduire ou de pénétrer sur le site sous l'emprise d'alcool et/ou de drogues.
- Interdiction de pénétrer dans les locaux administratifs et de stockage sans autorisation.
- Interdiction de fumer dans les locaux.
- Les accompagnateurs (conjoint, enfant, animaux,...) doivent rester dans le véhicule ou dans une zone de sécurité bien délimitée.

Modalités de stationnement aux postes de chargement et de déchargement

- S'assurer qu'aucune personne ne soit présente dans l'axe de circulation avant toute marche arrière,
- En cas de besoin de guide pour manœuvrer, s'assurer que celui-ci soit positionné latéralement par rapport au véhicule et ne jamais se laisser guider par l'arrière,
- L'arrière du véhicule (cul du camion) doit être parallèle à la bordure du quai (si le site en est équipé),
- Immobiliser le véhicule : moteur arrêté, frein de parking enclenché.